

Compte rendu :	
Date de rédaction	11/02/2025
Date de validation	13/10/2025
Date de diffusion	16/10/2025

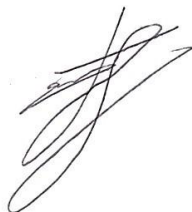
COMPTE RENDU de la réunion du 10/02/2025 à 19h en visioconférence Teams		
PRESENTS	EXCUSES	DIFFUSION
<u>Membres du Bureau :</u> Daniel LAFITTE, Président Micheline BELOEIL, Trésorière Sébastien CHOPLIN, Trésorier adjoint Frédérique MERLE, Secrétaire Générale Fabienne HABRIOUX, Secrétaire Générale adjointe Laurent URVOIS, Vice-président Ronan TASTARD, Vice-président François DESCLAUX, Vice-président Nathalie JUMELLE, Vice-présidente <u>Techniciens :</u> Catherine ADERKAOU François GREHAN Dominique LAURENT Dominique MASSICOT Yves NARDUZZI (CT)	Marceau FAGET, technicien	Site internet
Secrétaire de séance : Dominique Massicot/Catherine Aderkaoui		

N°	Objet	Discussions / décisions	Suivi/référent
1	Validation des règles comptables	Il faut fixer des règles comptables pour les budgets des stages, l'objectif étant que l'ensemble des charges et produits apparaissent, y compris les charges salariales incluant les temps de préparation et les mises à disposition des cadres de clubs (même si elles sont gratuites) et les parts de subventions attribuées aux stages. Pour le calcul des parts de subvention ANS et Région, on peut se baser sur le nombre de journées de stages en 2024 qui était de 750 (chiffre relativement faible qui concerne finalement peu d'athlètes au regard du nombre de pratiquants en Nouvelle-Aquitaine). Pour la comptabilité du CRCKNA, l'intérêt est qu'il y ait plus d'actions et plus de journées de stages. Avec la nécessité d'équilibrer les stages pour ne pas avoir de déficit, on peut néanmoins craindre une baisse du nombre de participants si les coûts sont trop élevés. ⇒ Sébastien Choplin se charge d'éditer des règles de base (qui pourront être affinées au cours de l'année).	Sébastien Choplin Micheline Beloeil
2	Organisation Assemblée Générale	Proposition : ➤ Organisation de l'AG en présentiel/distanciel avec un dispositif de vote en ligne. ➤ Date retenue : le 29 mars de 9h30 à 12h30. ➤ Pour les procurations, nécessité d'identifier les personnes votantes en amont de l'AG. ➤ Rapport d'activité diffusé uniquement en version numérique ⇒ Validation de ces propositions à l'unanimité.	Catherine Aderkaoui
3	Appels à projets / FDVA2	• Appel à projet de la Fondation Bouygues : dossier déposé en lien avec les Gardiens de la Rivière. • Appel à projet Mob Sport (CROS) : dossier déposé en lien avec l'acquisition d'un véhicule « plus propre » et le développement du covoiturage. • Appel à projet « partenariat Aragon (Espagne) » : projet toujours en suspens. • Projet « Sport et société » initié par la Région : CRCK non éligible. • Appel à projet de la Fondation Iris : les projets environnementaux ne seront pas éligibles lors de la première phase d'instruction => proposition de guetter la seconde phase d'instruction (à l'automne). • FDVA2 : → Date limite à la fin du mois.	

		→ Proposition de reconduire l'action « fonctionnement » financée en 2024 à hauteur de 2 500 € (budget prévisionnel à construire) ; → Réfléchir à une « action innovante » (action sport santé non retenue les deux dernières années). ⇒ Nécessité d'avoir une personne chargée de veille sur les appels à projets.	
4	Loyer terrain des Eyzies	➤ Demande du locataire d'un étalement des paiements avec une proposition d'échéancier. ➤ Réponse défavorable du CRCK avec envoi d'une mise en demeure de paiement en recommandé (copie à Monsieur Duluc, ancien locataire, solidaire du contrat pendant 3 ans). ➤ Premier chèque de 500 € reçu en même temps que la mise en demeure. Pas d'encaissement avant le 15 février (date limite de la mise en demeure). ➤ Gérant plutôt défavorablement connu pour ses pratiques en Dordogne. ⇒ Le CRCKNA va solliciter le service juridique de la FFCK sur la stratégie à conduire. (Cabinet d'Expertise comptable également consulté). Point à faire après le 15 février.	Marie Duval
5	Convention AEAG/CRCKNA /CROCK	Accord entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Comité Régional de Nouvelle-Aquitaine et le Comité Régional d'Occitanie, visant à répartir les frais de la mise à disposition du salarié du Comité Départemental 65 pour la participation aux réunions des instances de l'eau et le traitement des dossiers liés à la région Nouvelle-Aquitaine. Cette mise à disposition répond à une sollicitation de la FFCK mais aucune convention n'a été signée. Réception de la facture du CD65 pour la prise en charge d'un tiers des frais de personnel en 2024. Le CRCKNA avait réglé la facture pour 2023. La question se pose de la continuité de ce dispositif. ⇒ Décision de régler la facture 2024 transmise en 2025. Pour la suite travail à mener avec la FFCK et le CROCK pour l'établissement d'une convention.	Dominique Massicot
6	Convention sécurisation Vézère	Proposition de convention pluripartite avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère, le CRCKNA, le Comité Départemental 19, le club d'Uzerche et l'Office du Tourisme pour l'entretien de la Vézère. En tant que Syndicat, le SIAV ne peut pas refacturer l'intervention d'entreprises. Il souhaite que chaque usager s'engage à intervenir dans la sécurisation de la Vézère. ⇒ Proposition de transmettre le projet de convention à la DRAJES pour avis.	Nathalie Jumelle
7	DUERP	Une proposition de Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été réalisé par Catherine Aderkaoui mais n'est pas finalisé. ⇒ Réfléchir aux solutions à apporter pour pallier les risques. ⇒ S'appuyer sur les documents déjà réalisés par la FFCK.	Micheline Beloeil Catherine Aderkaoui

8	Référents PSF	Besoin de référents pour l'étude des dossiers des structures pour l'attribution de la subvention ANS lié au Projet Sportif Fédéral : synthèse et proposition de répartition des aides lors de la conférence territoriale (règles de priorisation des actions → suivre les directives fédérales). Se proposent pour cette mission Fabienne Habrioux et Frédérique Merle. ⇒ Validation à l'unanimité pour la nomination de Fabienne Habrioux et Frédérique Merle en tant que « référentes PSF ».	Fabienne Habrioux Frédérique Merle
9	Animation jeune Coupe du Monde de Pau	Intérêt de l'organisateur (PECK) pour une rencontre « jeune » lors de la Coupe du Monde de Pau. Projet : ➤ 1 à 2 camions et 6 jeunes par département. ➤ Organisation sur site d'un « escape game » et d'un temps de navigation. ➤ Présence de 2 cadres techniques du CRCK. ➤ Action de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (Colosse). ➤ Budget à ne pas dépasser : 3 000 €. ➤ Défraiement des camions (environ 400 €). ⇒ Des directives seront à définir par la commission jeunes pour la sélection (mixité, tranches d'âge...). Envisager pour 2026 la reprise d'un challenge jeune.	Daniel Lafitte
10	Points divers	<u>Demande de Formation de François Gréhan pour l'utilisation d'une tronçonneuse sur des embâcles en rivière</u> ➤ Coût : 524 € avec demande de prise en charge par l'AFDAS. ➤ Nécessité d'acquérir un Equipement de Protection Individuel pour une valeur d'environ 300 €. ⇒ Validation de l'inscription de François à cette formation avec demande de prise en charge AFDAS. Validation de la prise en charge par le CRCKNA de l'EPI nécessaire.	Catherine Aderkaoui
La séance est levée à 22h30.			

Le Président
Daniel LAFITTE



La Secrétaire Générale Adjointe
Fabienne HABRIOUX

